

24^e RDV DES OBV

Bureaux de projets inondations

Atelier de travail sur le positionnement des OBV

Mathieu Madison et Jérémie Roques
15 juin 2021 – 13h à 14h30



Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec



Table des matières



1

Les bureaux de projets inondations

2

Orientations identifiées

3

Atelier

4

Retour en plénière

Les bureaux de projets inondations

Rappels des plans et initiatives gouvernementales

- MELCC ; Projet InfoCrue >> 2018
- MSP ; Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations >> 2018
- MAMH ; Plan de Protection du Territoire Face aux Inondations >> Décembre 2020
- À venir - Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT)



Les bureaux de projets inondations

Contexte :

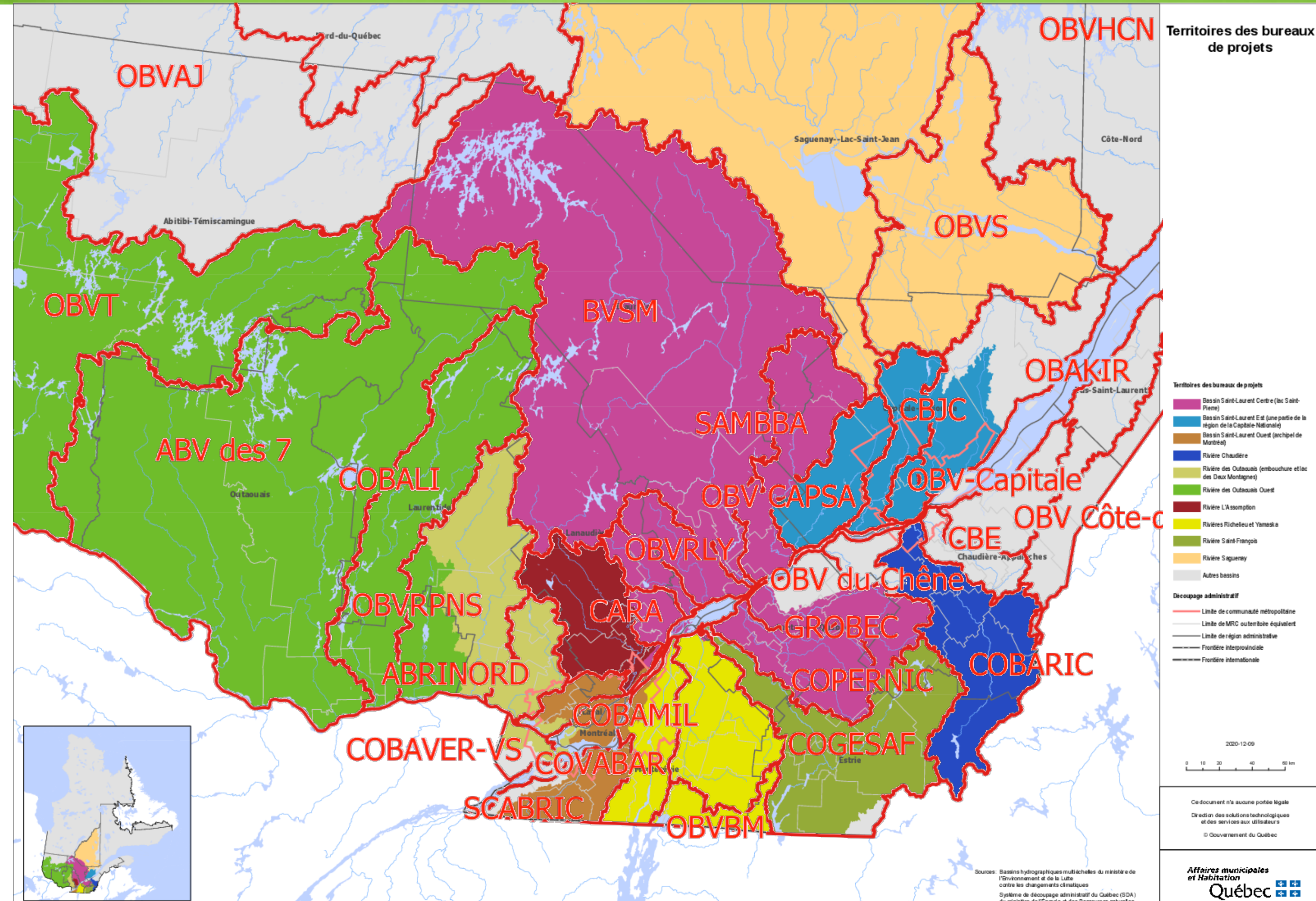
PPTFI et adoption du nouveau cadre normatif d'application municipale en remplacement de la PPRLPI.

Axe 3 du PPTFI : Planifier et intervenir:

Mesure 9 : Mettre en place des bureaux de projets (10 maximum) pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle de certains bassins versants

Objectif : Planifier à l'échelle des bassins versants les interventions en aménagement du territoire relatives aux inondations

Échéance de mise en œuvre : Hiver 2021



Les bureaux de projets inondations



Les bureaux de projets inondations



« Ils réuniront, entre autres, des représentants du MERN, du MELCC et du MSP. En fonction des enjeux présents sur le territoire, d'autres ministères et organismes gouvernementaux pourront également contribuer aux travaux. »

Les bureaux de projets inondations



« Ils réuniront, entre autres, des représentants du MERN, du MELCC et du MSP. En fonction des enjeux présents sur le territoire, d'autres ministères et organismes gouvernementaux pourront également contribuer aux travaux. »

MAMH RESPONSABLE DES BUREAUX DE PROJETS

**Collaborateurs : MELCC, MSP, MERN
et autres ministères concernés
20 nouvelles ressources en région**

COMITÉ DIRECTEUR

Composé de représentants du MAMH, du MELCC, du MSP et du MERN

- Assurer le suivi du Plan de protection du territoire face aux inondations et veiller à la mise en œuvre des mesures
- Approuver les plans d'intervention des bureaux de projets

COMITÉ NATIONAL D'EXPERTS INDÉPENDANTS

Composé d'experts en aménagement du territoire, en hydrologie, en hydraulique, en hydrogéomorphologie ou en gestion des inondations

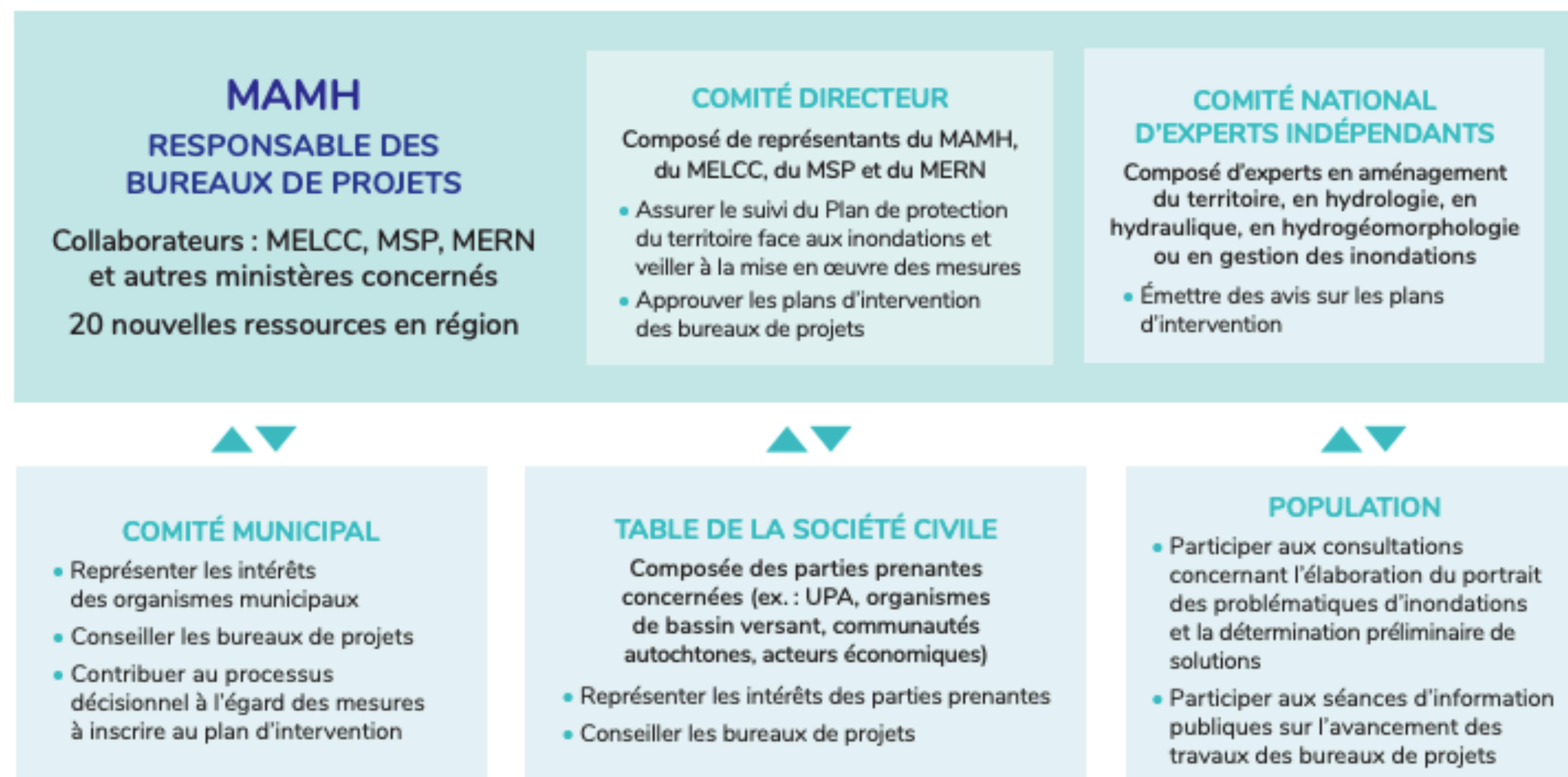
- Émettre des avis sur les plans d'intervention

Les bureaux de projets inondations



« Ils réuniront, entre autres, des représentants du MERN, du MELCC et du MSP. En fonction des enjeux présents sur le territoire, d'autres ministères et organismes gouvernementaux pourront également contribuer aux travaux. »

Les trois tables sont en parallèles et non en interface. Le lien de communications ce fait des tables au bureau. Chaque bureau décidera du type de communication à tenir entre les tables.



Les bureaux de projets inondations



Mandats :

« Ces bureaux auront pour mandat :

- de réaliser un portrait des problématiques d'inondations existantes sur le territoire;
- de réaliser des études pour déterminer la vulnérabilité du territoire;
- de déterminer des mesures de résilience adaptées en lien avec la vulnérabilité;
- d'effectuer des analyses coûts-avantages prenant en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux;
- d'établir un plan d'intervention comprenant des mesures de résilience et d'adaptation envisagées à l'échelle du bassin versant;
- de voir à la mise en œuvre des actions prévues;
- d'effectuer la concertation des intervenants touchés par les inondations. Entre autres, ils devront mettre en place un mécanisme afin d'associer aux travaux les instances municipales (municipalités et MRC) et les autres acteurs concernés et ils devront consulter la population concernée. »

Les bureaux de projets inondations



Financement :

Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI).

Objectif :

« Accroître la sécurité des personnes et la protection des biens contre les inondations et augmenter la résilience des communautés et des écosystèmes face à l'intensification des risques liés aux inondations. »

Budget :

442M\$ sur 2020 à 2025 ans qui financeront

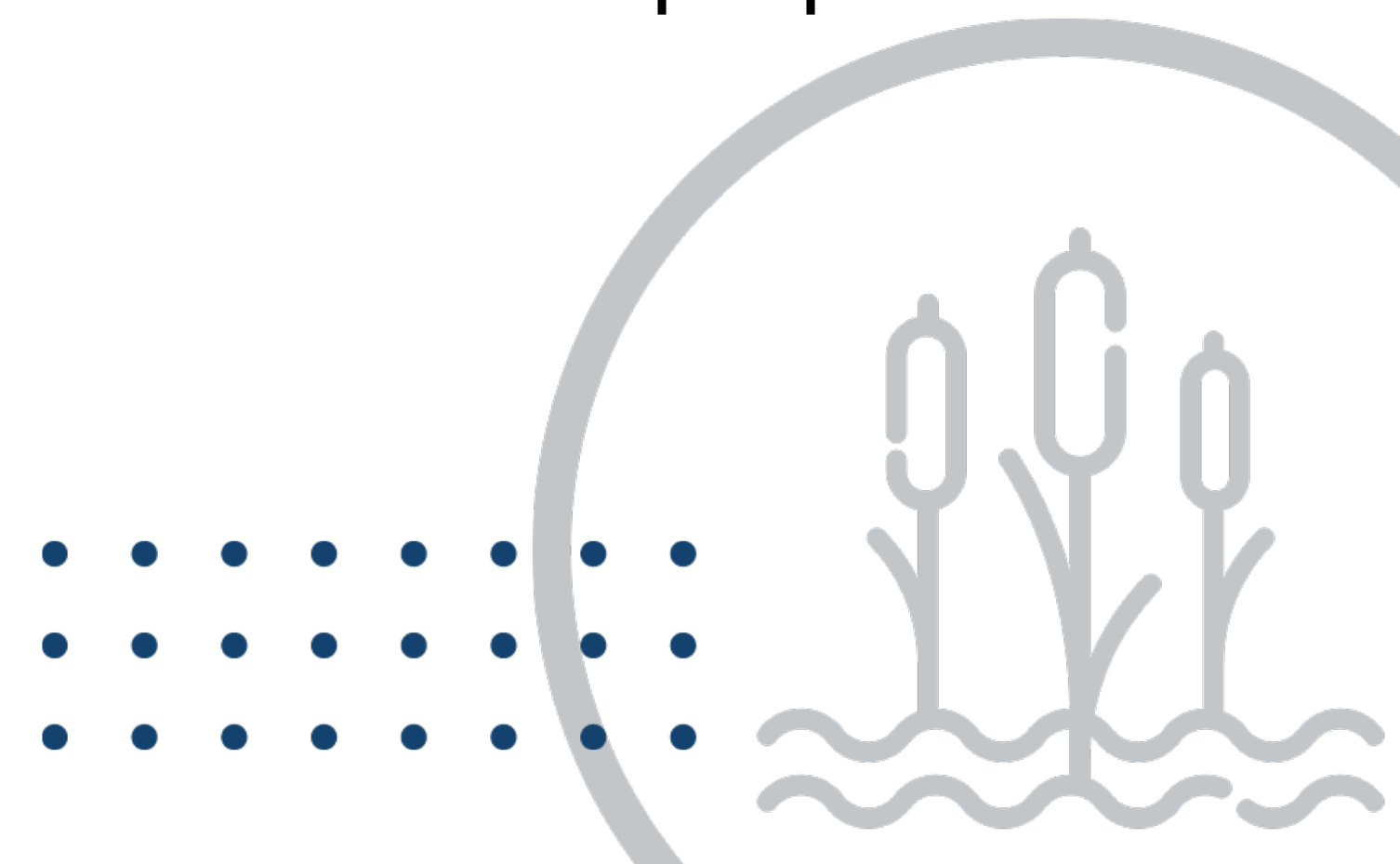
- **Volet 1 : Bureaux de projets (89 M\$)**
- Volet 2 : Cartographie (8 M\$)
- Volet 3 : Aménagements résilients (270 M\$) > Plan d'intervention ; mesure 10
- Volet 4 : Relocalisation (75 M\$) > Plan d'intervention ; mesure 11

Orientations identifiées

Les discussions avec le MAMH portent aujourd'hui sur le **rôle de coordonnateur** pouvant être joué par les OBV **au sein de la table de la société civile** et sur l'appui que les OBV peuvent donner pour s'assurer d'une structure de gouvernance qui convienne aux réalités territoriales.

Deux objectifs :

1. Structurer une proposition de mandat des OBV dans les BPI
2. Développer les réflexions en interne sur les méthodes de mise en œuvre du mandat proposé

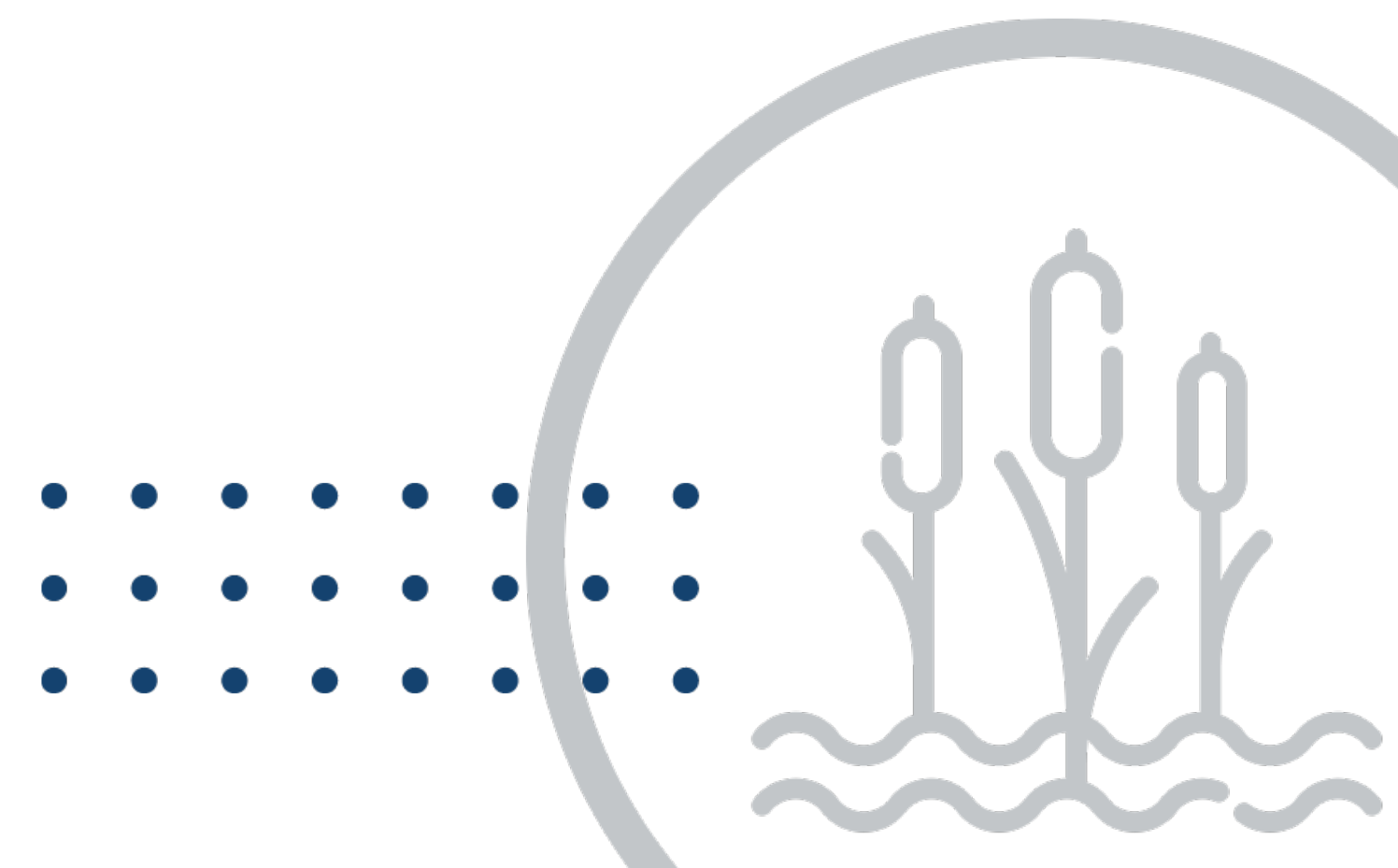


Orientations identifiées

Quelle est la meilleure échelle pour mobiliser et identifier des solutions?

- Quoi proposer au MAMH pour la subdivision des bureaux de projets ?
- Comment structurer la mobilisation des acteurs municipaux et de la société civile à des échelles plus fines ?
- L'expérience des OBV avec les ZGIEBV devrait-elle être mise à profit ?
- Les plans d'actions proposés devraient-ils être à l'échelle du bureau de projet ou pourrait-il y avoir plusieurs plans d'action locaux pour un même bureau de projet ?

Animation table. Jérémie Roques

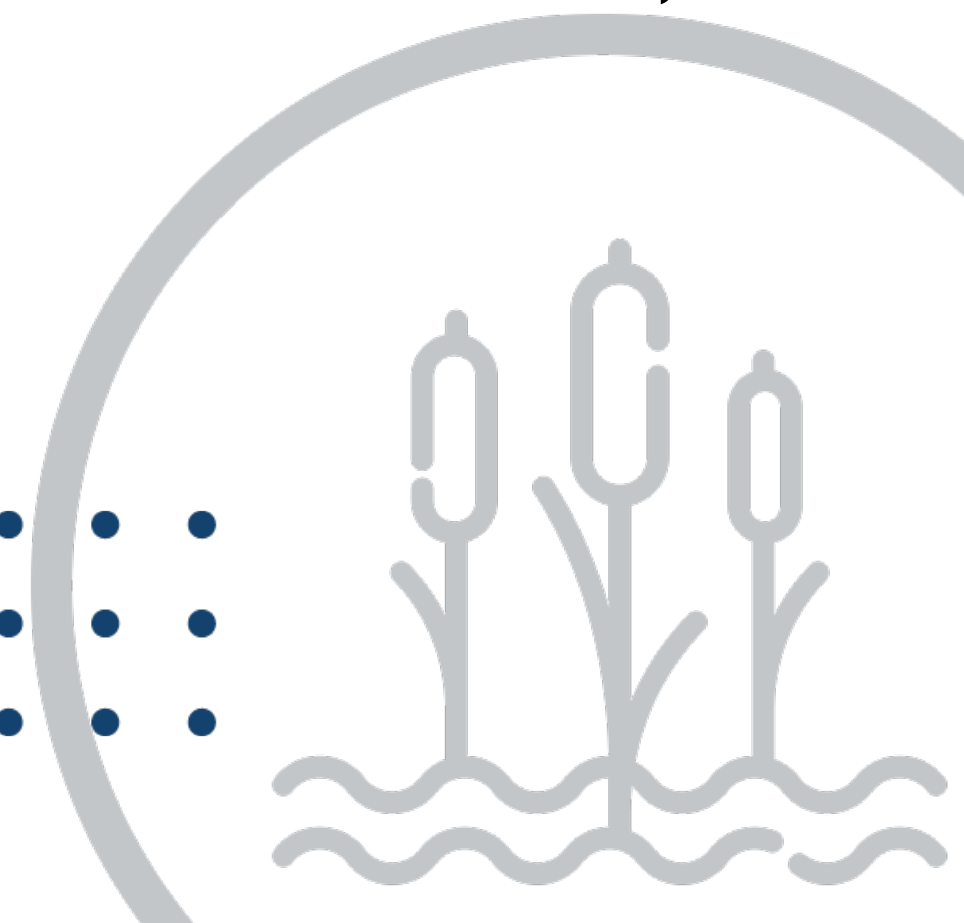


Orientations identifiées

Quel processus de concertation déployer pour la table de la société civile ?

- Les OBV sont-ils à l'aise de coordonner la table de société civile et comment organiser ceci considérant que plusieurs OBV peuvent partager un même territoire; qui serait le porteur, quel arrimage entre OBV ?
- Comment assurer le meilleur arrimage possible entre la table municipale (coordonnée par le MAMH) et la table de la société civile ?
- Quels acteurs devraient être présents sur la table société civile (le MAMH a déjà nommé l'UPA, les OBV, les communautés autochtones et les acteurs économiques) ?

Animation table. Mathieu Madison

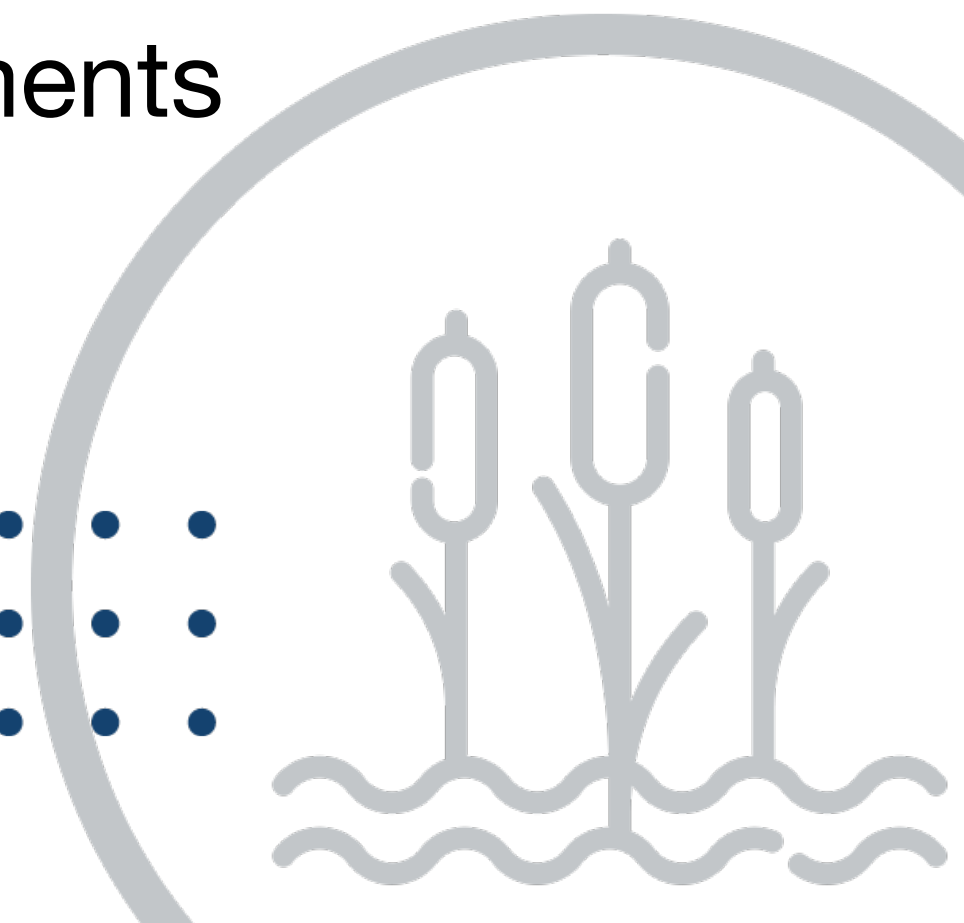


Orientations identifiées


Comment refléter les particularités régionales des OBV par des mandats complémentaires ?

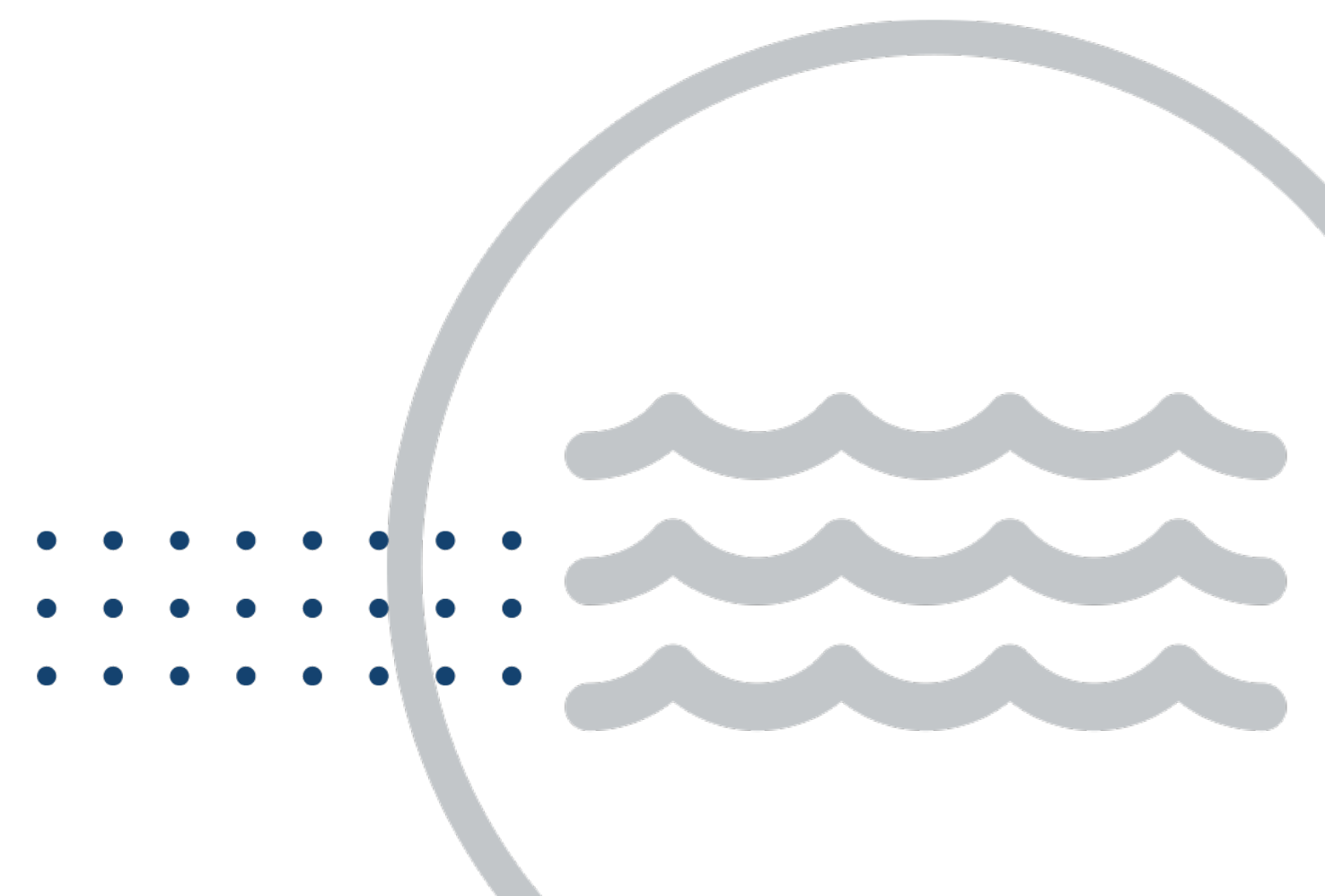
- Comment positionner les OBV pour des rôles optionnels (participation à la table municipale, collecte de données, appuyer les communications et la diffusion des bureaux de projets, etc.) ?
- Les OBV devraient-ils être impliqués dans la coordination du processus de consultation publique en plus de la table de la société civile ?
- Les OBV impliqués dans les dossiers inondations sont-ils suffisamment impartiaux pour animer la table de la société civile et comment bien assurer cette impartialité (notamment si des OBV souhaitaient porter des mesures dans la mise en œuvre et mobiliser les financements disponibles) ?

Animation table. Antoine Verville



Structure de l'atelier

- 
1. Une table par orientation (3) ; 45 minutes de discussions. Possibilité d'aborder une autre orientation si le temps le permet.
 2. Retour en plénière et synthèse des recommandations identifiées par orientation (3 maximum); 30 minutes.



Retour en plénière


Atelier de discussion - RPI
Quels rôles pour les OUV au sein des BR?
Trois tables de discussion permettant d'aborder des sujets différents. Chaque participant contribue à la discussion d'une table pour une durée de 10 minutes. La facilitation de chaque table, ou un participant désigné, présentera ensuite les bons points de la discussion en plénière.
Sujet 1 - Quelle est le meilleur échelon pour mobiliser et identifier des solutions?
Sujet 2 - Quel processus de concertation déployer pour la table de la santé civile?
Sujet 3 - Comment refléter les particularités régionales des OUV par des mandats complémentaires?
Les effets leviers pourront être à eux être documentés par les trois groupes au fil de leurs discussions.

Sujet 1 (Jérôme Rogues): Quelle est le meilleur échelon pour mobiliser et identifier des solutions?
1. Quel processus ou échelon pour la concertation des membres de projet?
2. Comment structurer la concertation des acteurs institutionnels et de la société civile en fonction des enjeux?
3. Quel rôle pour les OUV dans ce processus?
4. Les OUV ont-ils des mandats complémentaires à définir en fonction de leur territoire pour répondre à des enjeux de projet?
5. Quels autres acteurs peuvent intervenir pour un même enjeu de projet?

Sujet 2 (Mathieu Malézieux): Quel processus de concertation déployer pour la table de la santé civile?
1. Quel rôle pour les OUV dans la concertation de la table de la santé civile?
2. Quel processus de concertation déployer pour la table de la santé civile?
3. Quel rôle pour les OUV dans ce processus?
4. Les OUV ont-ils des mandats complémentaires à définir en fonction de leur territoire pour répondre à des enjeux de projet?
5. Quels autres acteurs peuvent intervenir pour un même enjeu de projet?



Sujet 3 (Ariane Verrière): Comment refléter les particularités régionales des OUV par des mandats complémentaires?
1. Comment prendre en compte les particularités régionales des OUV par des mandats complémentaires?
2. Comment structurer la concertation des acteurs institutionnels et de la société civile en fonction des enjeux?
3. Quel rôle pour les OUV dans ce processus?
4. Les OUV ont-ils des mandats complémentaires à définir en fonction de leur territoire pour répondre à des enjeux de projet?
5. Quels autres acteurs peuvent intervenir pour un même enjeu de projet?



Merci de votre
attention !

